

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard..... 01-40-58-75-00

Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 1285

49 – MAINE-ET-LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGERS

Ventes et cessions

478 419 468 RCS Angers.

INFORMATHERM.

Forme : Société à responsabilité limitée.

Capital : 1000.00 EUR.

Adresse : 9, Rue Joseph Fourier, 49070 Beaucouzé.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : AMIOT SARL au capital de 800 Euros, Siège social : 9 rue Joseph Fourier – 49070 BEAUCOUZE RCS Angers 497 648 030 Société Absorbante INFORMATHERM SARL au capital de 1 000 Euros, Siège social : 9 rue Joseph Fourier – 49070 BEAUCOUZE RCS Angers 478 419 468 Société Absorbée AVIS DE PROJET DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE LA SOCIÉTÉ INFORMATHERM PAR LA SOCIÉTÉ AMIOT Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 19 janvier 2021, les sociétés susvisées ont établi le projet de fusion par absorption de la société INFORMATHERM par la SARL AMIOT. 1. Evaluation de l'actif et du passif de la société INFORMATHERM dont la transmission à la SARL AMIOT est prévue : Montant de l'actif : 70 524 Euros Montant du passif : 69 755 Euros 2. Augmentation du capital de la SARL AMIOT au titre de l'absorption de la société INFORMATHERM : La SARL AMIOT, Société Absorbante, détenant la totalité des parts sociales de la société INFORMATHERM, Société Absorbée, il ne sera procédé à aucune augmentation du capital. De même, les apports effectués par la Société Absorbée n'étant pas rémunérés par l'attribution de parts sociales émises par la Société Absorbante, il n'a pas été établi de rapport d'échange. 3. Montant prévu du mali de fusion : 158 131 Euros 4. Dépôt du projet de fusion : Deux exemplaires du projet de fusion ont été déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Angers le 16 février 2021, pour les sociétés AMIOT et INFORMATHERM. Les créanciers des sociétés AMIOT et INFORMATHERM disposent d'un délai de trente jours à compter de la présente publicité pour exercer leur droit d'opposition. POUR AVIS.